



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N°5335

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le dossier AT 057 666 19 E 0015 relatif à l'aménagement d'un magasin de vente de jouets, à l'enseigne « JOUE CLUB », sis à l'angle du 1 rue du Forgeron / 1 route des Romains, à Terville (57180)

VU l'erreur matérielle qui s'est glissée dans l'arrêté n° 5333, s'agissant de la désignation de la commission de sécurité compétente,

VU la nécessité d'abroger l'article n° 5333 et d'en reprendre un nouveau,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 30 août 2019,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 29 août 2019,

VU l'avis favorable émis par la commission communale de sécurité, lors de la visite avant ouverture effectuée le 6 septembre 2019,

ARRETE

Article 1 : Abroge et remplace l'arrêté n° 5333 du 6 septembre 2019.

Article 2 : Autorise l'ouverture au public du magasin JOUE CLUB, sis à l'angle du 1 rue du Forgeron / 1 route des Romains, à Terville (57180), à compter du 6 septembre 2019.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.



Fait à Terville, le 12 septembre 2019
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Jean-Paul Boulay

Publié ou notifié le : **13 SEP. 2019**